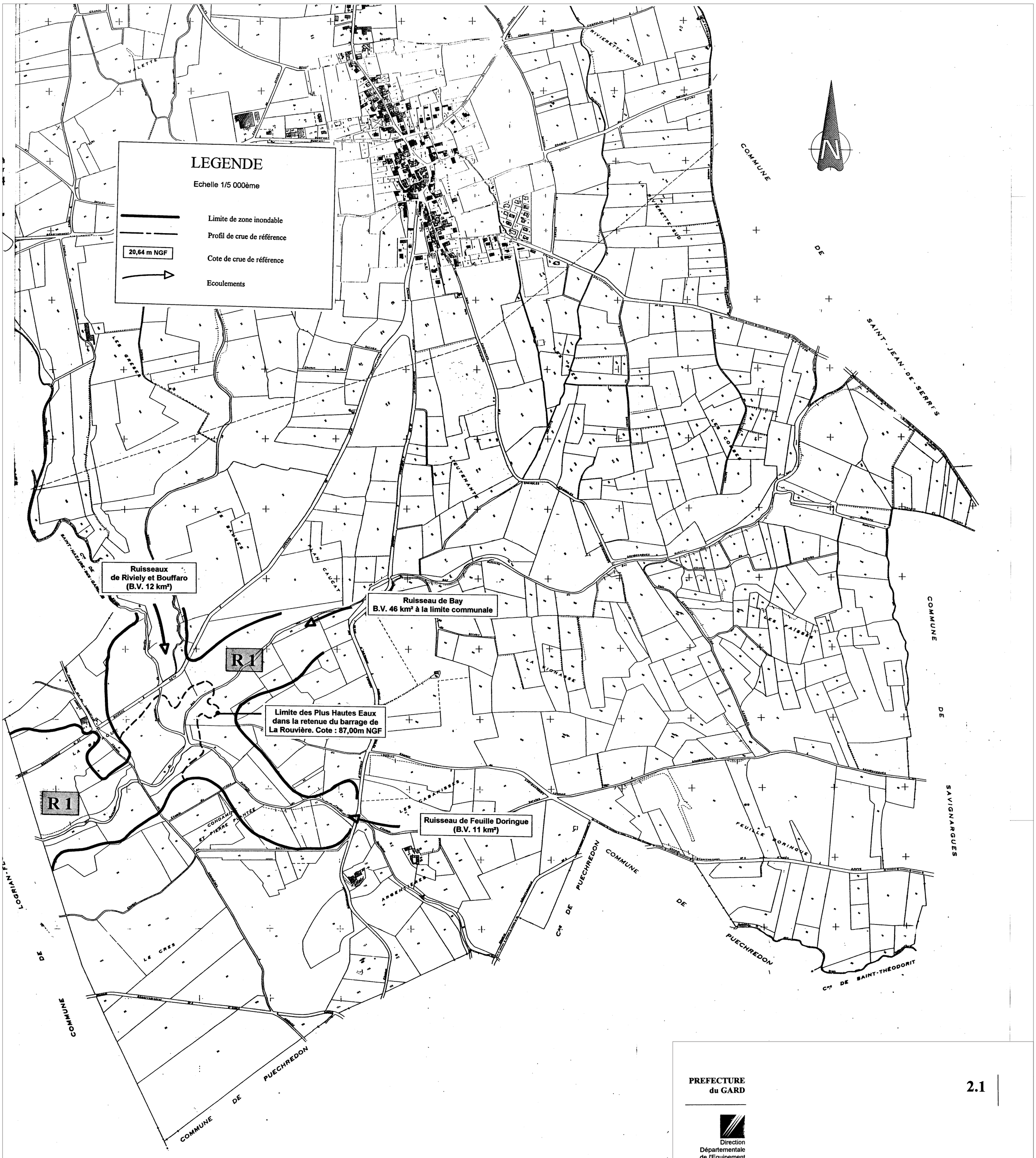


PREFECTURE du GARD

Direction Départementale de l'Equipement

Service Eau et Environnement

2.1

ZONES INONDABLES

Haut Vidourle

Communes de :
Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Lioux, Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort, St-Jean de Crieulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.

Vu pour ~~être annexé à~~ mon arrêté de ce jour
Nimes, le ~~23 AVR. 2001~~
Pour le Préfet,
et par délégation,
L'Attaché, Chef de bureau
Didier DELOLICHE

P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Commune de Canaules et Argentières
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration				
02 août 1996	11 juin 1999	30 mai – 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure				
Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation